

Engagements des candidats de Franche-Comté à l'élection du Parlement européen 2019, sur des questions relatives à la Palestine sous occupation, Israël, et l'Union Européenne

Comme à chaque élection, la **Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine** qui regroupe près de 40 associations, dont certaines des grandes ONG françaises, interpelle par questionnaire les candidats. En Franche-Comté, la campagne a été relayée par 11 groupes locaux des associations de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine :

Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région, avec AFPS Nord Franche-Comté), Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-TS 25 et 90), Ligue des Droits de l'Homme (LDH 25, 39 et 90), Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP 25), Mouvement de la Paix (MP 25), Réseau Citoyenneté Développement (Réceidiv Bourgogne Franche-Comté), Terre des Hommes (TDH Besançon).

Plan :

1 Procédure

1.1 Les questions

1.2 Candidats interpellés

2 Positions et engagements des candidat(e)s de Franche-Comté à l'élection du Parlement européen 2019

2.1 Réponse de **Monsieur Christophe GRUDLER**, candidat LREM-Modem à l'élection du Parlement européen, 20^{ème} position sur la liste conduite par Nathalie Loiseau

2.2 Réponse de **Madame Laurence LYONNAIS**, candidate de la France Insoumise à l'élection du Parlement européen, 11^{ème} position sur la liste conduite par Manon Aubry

1 Procédure :

1.1 Les questions :



La Palestine ne doit pas être perdue de vue dans un Moyen-Orient en proie à des troubles importants. La population palestinienne est en attente de changements et l'Union européenne doit montrer la voie vers le respect du droit.

- Ces dernières années ont été marquées par une accélération sans précédent de la politique de colonisation israélienne en Palestine.

- A Gaza, la situation économique, sociale et humanitaire est alarmante et la répression létale de manifestants non armés continue depuis le 30 mars 2018.
- Le caractère d'apartheid conféré au régime israélien s'est renforcé par la construction de nouvelles routes de ségrégation et l'adoption de nouvelles (loi sur l'État-Nation adoptée en juillet 2018).
- En corrélation avec le durcissement de l'occupation, le climat est de plus en plus hostile pour les défenseurs des droits des Palestiniens, en Palestine, en Israël mais aussi en Europe (attaques, menaces, délégitimation, criminalisation).

Très impliquée financièrement et politiquement, l'Union Européenne ne peut se contenter de dénoncer verbalement les multiples violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme par Israël. Devant l'absence de plan de paix concret et crédible de la part des États-Unis, elle a un rôle clé à jouer et il est dans son intérêt qu'une solution durable et conforme au droit international soit trouvée au Proche-Orient.

En tant que député-e européen-ne, vous aurez un rôle essentiel à jouer en interpellant l'exécutif européen, vous aurez à vous exprimer sur nombre d'initiatives prises par la Commission, en particulier sur toute mesure de renforcement de la coopération avec Israël. Des décisions courageuses doivent être prises pour mettre fin à l'occupation israélienne. C'est pourquoi, en tant qu'associations, nous souhaitons connaître votre position sur quatre points-clés susceptibles de faire évoluer la situation de façon positive.

#01 COLONISATION

Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies et les entreprises qui participent à la colonisation et à l'oppression du peuple palestinien de toute relation entre l'UE et Israël ?

#02 SUSPENSION DES ACCORDS D'ASSOCIATION

Comment veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

#03 BLOCUS DE GAZA

Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et rétablir les droits des habitants de Gaza y compris la libre circulation des personnes et des biens ?

#04 CRIMINALISATION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITE AVEC LA PALESTINE

Défendrez-vous la liberté d'expression sur la question palestinienne et le droit de critiquer les politiques israéliennes contraires au droit international ?



Ce questionnaire a été rédigé par la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine, un réseau de 39 associations françaises œuvrant pour le respect du droit en Palestine, par la sensibilisation du grand public, le plaidoyer auprès des institutions et l'éducation à la solidarité avec le peuple palestinien.

Contact : contact@plateforme-palestine.org

Membres : Amani, Artisans du Monde, AURDIP, AFPS, AJPF, Cedetim, CEMEA, Cimade, CICUP, CCFD-Terre Solidaire, Comité Palestine Israël 44-49, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO, Enfants Réseau Monde/Services, FSGT, LDH, LIFPL-section française, MRAP, Mouvement de la Paix, MIR, MAN, Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, SIDI, Soutien Humain/Terre, UJFP.

Observateurs : Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International

France, Association Pour Jérusalem, Chrétiens de la Méditerranée, CRID, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Francas, GAIC, Humanité & Inclusion, Médecins du Monde, Palmed France, PUI, Ritimo.

Campagne menée en Franche-Comté par :



Association France-Palestine Solidarité
AFPS Besançon

AFPS de Besançon et sa région :
3 rue Beauregard, 25000 Besançon
afps.besancon@gmail.com
Siège national AFPS :
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris
www.france-palestine.org



AFPS Nord Franche-Comté
afps-gnfc90@hotmail.fr

CCFD-Terre solidaire de Belfort du Doubs
ccfd90@ccfd-terresolidaire.org
ccfd25@ccfd-terresolidaire.org



Ligue des Droits de l'Homme de Belfort de Besançon de Dole
belfort@ldh-france.org
besancon@ldh-france.org
ldhdole@ldh-france.org

Mouvement de la Paix du Doubs
mvtpeix25@free.fr



MRAP du Doubs
mrp25@netcourrier.com

Terre des Hommes du Doubs
terredeshommesdoubs@orange.fr



Réceidv Bourgogne Franche-Comté
contact@recidev.org

1.2 Candidats interpellés :

Les têtes de listes ont été nationalement interpellées par la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine. Les listes étant nationales pour cette campagne, cela a limité en Franche-Comté le nombre de candidats à interpellier, d'autant que nous nous sommes limités aux candidats figurants dans les 20 premières places de leur liste et que par principe nous n'interpellons pas les candidats de l'extrême

droite et de sa nébuleuse. Par ailleurs, nous n'avons pas toujours trouvé les coordonnées mail des candidats pour leur envoyer le questionnaire.

Ainsi, en plus des têtes de listes interpellées nationalement, en Franche-Comté selon les critères retenus ont été interpellés 4 candidats. Malgré nos relances, seuls 2 candidat-e-s ont répondu à cette interpellation, sont donc mentionnés en gras et en vert ceux qui ont accepté de répondre au questionnaire :

Pour la liste de La République en Marche (LRM)- Modem

- ✓ **Christophe GRUDLER (20^{ème} position)**

Pour la liste de La France insoumise (FI)

- ✓ Anne-Sophie PELLETIER (5^{ème} position)
- ✓ Gabriel AMARD (8^{ème} position)
- ✓ **Laurence LYONNAIS (11^{ème} position)**

2- Positions et engagements des candidat(e)s à l'élection du parlement européen 2019, en Franche-Comté

2.1- M. Christophe GRUDLER, 20^{ème} sur la liste La République en Marche-Modem conduite par Nathalie

Je ne répondrai pas dans le détail à votre questionnaire, mais je vous rappellerai ci-dessous ma position et celle d'Emmanuel Macron au sujet de la Palestine, et de la paix au Proche-Orient.

La France soutient la solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Cette solution est la seule à même de garantir une paix durable dans la région.

Deux éléments doivent être notés et ont toujours été portés par la diplomatie française :

1. La sécurité d'Israël est non négociable ;
2. La colonisation est illégale du point de vue du droit international.

Reconnaissance de la Palestine : prendre cette décision maintenant ne changerait en rien la situation. Le Portugal et la Suède l'ont fait il y a quelques années sans que les conditions du conflit n'en soient modifiées.

La France doit travailler pour faciliter les conditions du dialogue à propos des paramètres de la paix. Pour rappel, ces paramètres sont :

- (1) respect des frontières de 1967 mais mise en place d'accords agréés de territoires ;
- (2) garanties de sécurité ;
- (3) régler la question du retour des réfugiés, en créant notamment un fond d'indemnisation ;
- et (4) clarification du statut de Jérusalem.

Emmanuel Macron a par ailleurs rencontré M. Abbas qui a compris sa position et a été satisfait de sa prise de position.

Bien cordialement, à vous.

Christophe Grudler

2.2- Mme Laurence LYONNAIS, 11^{ème} sur la liste de la France Insoumise, conduite par Manon Aubry

Comme vous le rappelez dans le document que vous avez bien voulu me faire parvenir, il est un fait que l'Union Européenne devrait jouer un rôle plus important et surtout plus audible dans la recherche d'une paix juste et durable entre le peuple palestinien et le peuple israélien. Nous sommes donc d'accord sur le fait qu'elle devrait aller plus loin dans son engagement pour le respect des droits humains et du droit international dans cette région du monde. Mais cette conviction repose aussi sur le fait que les députés européens ne peuvent pas renvoyer dos à dos les deux parties comme si l'une ne visait pas à la colonisation de l'autre au détriment de ses droits historiques et du droit international si souvent rappelés par de nombreuses résolutions des Nations Unies.

De mon point de vue, l'existence de l'état d'Israël, si elle est incontestable, ne saurait légitimer la poursuite de la colonisation des territoires occupés de Palestine, la mise en détention de 5500 prisonniers-ères palestiniens parmi lesquels des enfants, des femmes, des députés, des journalistes ou des militant-es des droits humains.

De même, il me semble impossible de parler de paix tant que le blocus, terrestre, maritime et aérien imposé par Israël depuis plus de 10 ans aux deux millions d'habitants de la Bande de Gaza ne sera pas levé. Il est impératif que l'UE agisse afin que la Palestine occupée retrouve une continuité territoriale qui lui permette d'exister en tant qu'état.

Enfin, et alors que cette question devait être négociée au plus tard 5 ans après les accords d'Oslo de 1993, la question du droit au retour des réfugiés palestiniens (près de 7 millions de personnes) n'a jamais été résolue. Alors même que l'ONU continue de se référer officiellement à sa résolution 194 votée... en décembre 1948 qui reconnaissait ce droit au retour. Une résolution qui parmi tant d'autres ne sera jamais appliquée. A l'heure même où le président nord-américain a décidé unilatéralement de réduire à la portion congrue les dotations de son pays à l'UNRWA, il est du devoir de l'UE de se saisir non seulement financièrement, mais aussi politiquement de ce dossier.

L'Union Européenne ne doit pas non plus par son silence banaliser le fait que toutes les colonies israéliennes en Palestine occupée, comme la construction du mur de séparation appelé « barrière de sécurité » par les israéliens ont été déclarées illégales par les instances internationales et qu'elles le sont toujours.

Le non respect du droit international par l'état israélien devrait évidemment déterminer la nature des liens économiques et diplomatiques que l'UE doit avoir avec lui.

C'est pourquoi, je considère avec vous que les députés européens ont un rôle essentiel à jouer : en interpellant l'exécutif européen et les gouvernements nationaux, ils doivent faire évoluer la politique européenne vis-à-vis d'Israël en exigeant de sa part le respect du droit international et celui des résolutions des Nations Unies tout en envisageant de prendre des sanctions diplomatiques, politiques et/ou économiques en cas de refus de sa part.

Avant de répondre à vos questions, je voudrais conclure ce propos préliminaire en rappelant ma conviction que l'établissement d'une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens réclame le plus

rapidement possible la reconnaissance officielle par l'UE (sous l'impulsion de la France) de l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.

QUESTIONNAIRE

En tant que parlementaire européen

#01 SOUTIENDREZ-VOUS LA MISE EN PLACE DE MESURES EXCLUANT LES COLONIES ET LES ENTREPRISES QUI PARTICIPENT A LA COLONISATION ET À L'OPPRESSION DU PEUPLE PALESTINIEN DE TOUTE RELATION ENTRE L'UE ET ISRAËL ?

La réponse est évidemment OUI. Les exemples que vous donnez d'entreprises françaises ou européennes qui ont fini par se retirer de projets qui les impliquaient directement dans l'extension des colonies israéliennes en Cisjordanie où à Jérusalem montrent que c'est possible. Tout doit être fait pour que les états membres et leurs secteurs n'investissent pas ou plus dans les domaines qui visent à renforcer la colonisation.

De la même façon, les consommateurs européens doivent être clairement informés quand des produits étiquetés « israéliens » proviennent en réalité de territoires palestiniens illégalement colonisés. L'UE devrait également adopter des mesures restrictives pour interdire l'importation de produits issus des colonies comme elle a su geler l'importation de produits d'autres pays non respectueux du droit international.

Enfin, l'UE ne devrait accepter aucune coopération technologique ni aucun échange commercial concernant l'armement ou les matériels de sécurité et de surveillance israéliens dont il est certain qu'ils ont tous été expérimentés contre la population palestinienne (par exemple les drones).

#02 VEILLEREZ-VOUS À CE QUE L'UE APPLIQUE PLEINEMENT LA CLAUSE DE CONDITIONNALITÉ GARANTISSANT LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL DANS TOUS LES ACCORDS ENTRE L'UE ET ISRAËL ?

Cela est une évidence compte tenu des violations répétées du droit international par Israël. Toute la politique coloniale de cet état, la répression brutale qu'il fait subir aux palestiniens de Gaza depuis le 30 mars 2018 et le lancement « des grandes marches du retour », l'adoption en juillet 2018 de la loi dite « de l'Etat-nation » pour les seuls juifs, véritable loi d'apartheid, l'annexion du Golan syrien et l'engagement pris par le premier ministre Nétanyahou de l'annexion prochaine des colonies de Cisjordanie sont autant de raisons pour que l'UE révise ses relations bilatérales avec Israël.

D'accord avec vous pour dire que « le nouveau Parlement devra veiller à ce que la conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international soit pleinement appliquée dans tous les accords bilatéraux entre l'UE et Israël, et que des mesures concrètes soient appliquées si ces conditions ne sont pas respectées. C'est pourquoi, contrairement à ce que la Haute représentante Federica Mogherini a répondu à une question parlementaire, énonçant que « l'UE n'envisage pas de suspension de l'Accord d'Association avec Israël », Il me semble évident que cette suspension devra bel et bien être remise à l'ordre du jour des débats européens.

#03 EXIGEREZ-VOUS LA MISE EN PLACE DE MESURES POUR LA LEVÉE COMPLETE DU BLOCUS DE GAZA ET LA LIBERTÉ DE CIRCULATION POUR RÉTABLIR LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ENTRE LA BANDE DE GAZA ET LA CISJORDANIE ?

C'est une évidence dont j'ai déjà dit dans mon propos préliminaire qu'elle était l'une de conditions de la mise en place d'un véritable processus de paix. Il en va de la crédibilité des instances internationales et en particulier de l'UE de contribuer à faire cesser les souffrances endurées depuis bientôt 12 années par les palestiniens de Gaza.

Comme vous le rappelez à juste titre, ce blocus considéré comme une punition collective est illégal au regard du droit international. L'ONU, elle même, affirme « qu'Israël, en tant que puissance occupante, doit lever le blocus qui contrevient à l'article 33 de la IVe Convention de Genève interdisant les punitions collectives et empêchant le respect de nombreux droits fondamentaux ». L'UE ne peut plus rester en deçà d'une telle déclaration et devrait prendre toutes les mesures diplomatiques, politiques et économiques pour contraindre l'état israélien à respecter la libre circulation des personnes et des marchandises entre la bande de Gaza, le reste de la Palestine occupée où les pays de la région.

De même, les zones de pêche attribuées aux pêcheurs de Gaza lors des accords d'Oslo devraient leur être garanties sans que leurs vies ne soient mises en danger.

De la même façon, la libre circulation des personnes et des marchandises en provenance des pays européens en direction de Gaza pour aider à sa reconstruction devrait être obtenue de manière durable auprès d'Israël par l'UE sous peine de mesures de rétorsion.

Il n'est plus possible que l'UE reste incapable de mettre en application ses propres recommandations devant le désastre humanitaire vécu par la population de Gaza depuis 12 ans, désastre humanitaire dont tout le monde s'accorde à dire qu'il sera irréversible d'ici 2020...

Le caractère pacifique «des grandes marches du retour » depuis mars 2018 exprime la détermination d'une grande partie de la population de Gaza à prendre en mains son destin autant que ses capacités de résilience. Mais, il est aussi évident que les centaines de victimes et les milliers de blessés du fait des agressions militaires israéliennes, des bombardements, des snipers, amènent la résistance palestinienne à réagir.

Dans un tel contexte, il n'est plus possible que l'UE se contente d'exprimer régulièrement « son inquiétude » sans reconnaître le caractère colonial de ce conflit et de renvoyer dos à dos palestiniens et israéliens comme si la disproportion des moyens militaires engagés de part et d'autre n'existait pas.

Toute la dimension dramatique de l'histoire du peuple palestinien est portée à son paroxysme dans la bande Gaza, le blocus en est l'incarnation la plus évidente. Je considère que tout-e parlementaire européen-ne sincèrement attaché-e à la libre détermination des peuples devra agir pour qu'il soit levé au plus vite...

#04 DÉFENDREZ-VOUS LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SUR LA QUESTION PALESTINIENNE ET LE DROIT DE CRITIQUER LES POLITIQUES ISRAËLIENNES CONTRAIRES AU DROIT INTERNATIONAL ?

La libre expression citoyenne et le droit de critiquer l'action de n'importe quel gouvernement est une liberté démocratique élémentaire que tout-e parlementaire se doit de défendre. Les tentatives menées par le gouvernement israélien et ses soutiens européens de judiciaireiser les critiques à son égard pour rendre illégitime le soutien aux revendications des palestiniens ne sont donc pas acceptables. Pas plus que les tentatives de criminaliser le mouvement BDS, dont Federica Mogherini, au nom de la Commission européenne, a réaffirmé à plusieurs reprises le caractère tout à fait légal et légitime.

Dans plusieurs pays européens (en Grande Bretagne ou en France notamment) des militant-es du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien défendant les appels au boycott des produits israéliens ont été inquiétés, soupçonnés d'antisémitisme ou accusés de compromission avec des mouvements qualifiés de terroristes. A chaque fois, ces accusations ont été repoussées devant les tribunaux, mais ces tentatives d'intimidation ont trouvé un certain écho dans le débat public, notamment en France.

Élue au Parlement européen, je veillerai à ce que mon action et celle de mes collègues soit celle d'une lutte intransigeante contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme tout en refusant aux partisans de la politique israélienne de l'instrumentaliser ou de la dévier pour restreindre la liberté d'expression de celles et de ceux qui s'y opposent. Ainsi, l'éventualité que des textes officiels européens assimilent toute critique de l'état israélien ou de sa politique à de l'antisémitisme ne saurait être envisagée.

En espérant avoir répondu, le plus précisément possible à vos préoccupations militantes dans le domaine particulier qui est le votre, je voudrais vous remercier encore une fois de votre sollicitation et vous assurer qu'une fois élu-es au Parlement européen, les représentant-es de la FI sauront donner de la voix pour y faire entendre les revendications légitimes du peuple palestinien.

Cordialement,

Laurence LYONNAIS.